Pour les acteurs associatifs de Thorigné-Fouillard



La ville de Thorigné-Fouillard utilise une charte graphique qui lui permet de garantir la cohérence de sa communication visuelle interne et externe.

Un logo spécifique pour les partenaires associatifs a été créé avec des règles à suivre.

Le logo est apposé selon les règles de sa charte sur l'ensemble des documents conçus, **réalisés par la Ville** et utilisé pour signer ses propres actions. **C'est pourquoi nous vous proposons ce guide.**

Le " logo partenaire "

L'association s'engage à mentionner « Soutenu par la ville de Thorigné-Fouillard » et/ou à intégrer le logo spécialement créé :

- aux documents officiels associatifs en lien avec le projet subventionné (rapport moral, ...);
- aux supports de communication en lien avec l'opération (site web, brochures, ...).

Le logo devra être **placé à droite** du support (affiches, flyers, ...) pour assurer la lisibilité du logo. La caractéristique du « logo partenaire » de la Ville sera en Noir et Blanc avec la mention « Soutenu par la ville ». Ce logo est téléchargeable sur le site internet.

Soutenu par la ville de





AFFICHE ASSO SUR FOND CLAIR





Les déclinaisons sont interdites

- · Changer la couleur du logo ou de la typographie.
- · Changer la typographie, sa graisse ou son interlettrage.
- · Modifier les proportions originales du logo.
- · Positionner le logo sur un fond génant sa lisibilité.



Les appropriations sont interdites

- Apposer le logo sur des supports, des objets, ... sans avoir l'autorisation de la mairie.
- . Apposer le logo pour une utilisation commerciale.

Justificatifs

• Un justificatif sera envoyé au service communication (ex : copie d'écran du site web avec le logo, copie d'un rapport, article de presse avec mention de la Ville, etc).